

C'est le comité de grève élu par l'AG des travailleurs, révocable à tout moment qui est la seule structure démocratique, la seule direction de la grève.
— parceque, alors responsables de leur lutte, l'ensemble des grévistes, syndiqués ou pas, mobilisent de façon permanente leur énergie au service de la grève.

L'organisation démocratique de la grève
renforce le mouvement

— parce que, la démocratie ouvrière, ce n'est pas « la consultation » des travailleurs sur des décisions qui ont été élaborées en dehors d'eux. La discussion collective en AG des grévistes de tous les problèmes affrontés, l'apprentissage du débat contradictoire et de la discipline collective, permettent la compréhension directe par le plus grand nombre des conditions précises de la lutte, élèvent le niveau de conscience, renforce la détermination. L'exemple en a été donné au moment du débat sur la cogestion.

L'ORGANISATION DEMOCRATIQUE DE LA LUTTE ELEVE LE NIVEAU DE CONSCIENCE DE TOUS LES TRAVAILLEURS

Le comité de grève n'est pas une machine anti-syndicale :

Au contraire. Les travailleurs qui ont fait l'expérience de la direction démocratique de la lutte, qui ont découvert et éprouvé la force que leur confère une telle organisation, ces travailleurs pour une bonne part, comprendront la nécessité de s'organiser en permanence dans les syndicats, ne serait-ce que pour défendre l'acquis des luttes.

Dans les foyers, un problème analogue bien que différent s'est posé : des camarades, tout au long de l'année avaient mené la bagarre sur le droit d'expression, la nourriture, le droit de vote etc... C'étaient les plus conscients qui s'étaient réunis dans les CIR et le CCIF. Mais c'était une minorité. Si depuis 2 mois, les foyers sont en lutte, c'est que la minorité est devenue majorité.

A cette majorité en lutte, CIR et CCIF ne répondaient plus ; il fallait d'autres structures plus larges, plus représentatives : un comité de grève élu en AG, seule direction de la lutte.

3) La démocratie ouvrière à l'épreuve des faits

Dans chaque foyer en lutte, c'est le comité de grève qui l'assumera. Chacun d'eux délègue deux de ses membres pour former le comité central de grève. Son rôle est clair : le CCG, structure démocratique, prend en charge l'organisation du mouvement.

— il collecte les chèques à l'ancien taux

— au CCG, en fonction de la mobilisation dans les différents foyers et de l'analyse que l'on peut faire de l'attitude de la direction, des perspectives sont avancées. C'est là que par la centralisation de l'information, le maximum d'éléments sont groupés pour décider des actions à mener en toute connaissance de cause. Le rôle du CCG est de répercuter dans les AG ces informations, d'y organiser les débats.

Il envoie des camarades mandatés dans les AG de foyers non encore en lutte : Fontenay, Saint-Denis, etc..

— il s'occupe de la défense juridique

— prend contact avec le personnel (en particulier le SACLEP-CFDT), et les différentes organisations dans le cadre du soutien.

Lui seul est mandaté pour discuter avec la direction.

Une lutte n'est pas une partie de plaisir, mais n'est pas non plus un jeu d'échecs où l'on doit avancer ses pions au bon endroit et au bon moment. Il n'y a pas de science, de réponse magique, de solution toute faite : chaque lutte pose des problèmes nouveaux. A chaque moment on doit